



Objectif
Nouvelle Convention Régionale Culture et Santé
Lancement d'une démarche de concertation

#1 Groupes de travail

FICHE PROPOSITION # 9

IMPLIQUER DAVANTAGE LES USAGERS DANS LE PROJETS		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-construire les projets avec les bénéficiaires ; - Les impliquer ensuite tout au long du projet dans les choix qui les concerne (réflexion, mise en œuvre...) - Permettre un meilleur accès à leurs droits culturels en dépassant une position de simple consommateur. 		
<p>Porteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usagers - Etablissements de santé - Partenaires artistiques et culturels 		
<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner des espaces de parole et de dialogue avec équipe / direction en conscience (ex : création de comités résidents délégués à la Culture sur inspiration des méthodes Montessori...) - Trouver des outils de présentation des projets pour les usagers / pour les établissements (ex : vidéos...) - Créer des formations ad hoc sur le sujet (ex : formation à la mobilisation et à 	<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de souplesse dans le calendrier Culture et Santé. - Confiance dans l'expertise des acteurs culturels et des agents de la santé. - Des financements. - Du temps RH de coordination (enveloppe spécifique et reconnue pour les temps de préparation, d'animation....) 	<p>Parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usagers - Etablissements de santé - Partenaires artistiques et culturels - interSTICES - Comités locaux - Les GEM - Les CTEAC... - Les partenaires du programme

<p>l'animation de groupes de travail plus diversifiés...).</p> <ul style="list-style-type: none"> - En faire un des critères du cahier des charges Culture et Santé et donc de choix sur les projets retenus. 		
--	--	--

Points de vigilance du groupe

Usager n'est pas une fonction à vie... Comment avoir des usagers dans des groupes de travail de manière pérenne ?

Est-ce un critère de l'AAP ou une initiative propre à chaque établissement, indépendamment de l'APP ?

Question de la capacité ou de l'envie des usagers à participer. La question aussi de l'artiste qui crée une surprise, qui dérange positivement l'environnement des usagers.

Différence de capacité de mobilisation des usagers au regard de leur place très différente selon leur prise en charge. Dans les EHPAD, il y a un enjeu à investir des résidents privés de leur capacité de choix au quotidien dans l'institution. Sur le court séjour, si l'enjeu est aussi existant, la durée courte des prises en charge et l'état de santé des patients rend cette mobilisation plus complexe à envisager, à organiser.

Points de vigilance d'interSTICES

Un enjeu indéniable aujourd'hui pour une mobilisation plus forte autour des projets Culture et Santé, une résonance plus forte et une réelle pertinence, notamment pour les personnes accompagnées sur le médico-social.

Si cela semble difficile d'en faire un critère "dur" du dossier de candidature au regard des diversités de situations des établissements et donc de capacité de mobilisation/implication des usagers, il semblerait néanmoins intéressant d'inviter davantage à cette dynamique dans l'écriture des enjeux du programme et du nouveau cahier des charges (item du cahier des charges par exemple dans la gouvernance invitant à préciser, si elles existent, les modalités de participation et d'association des usagers dans la conduite et la mise en oeuvre du projet).

Cette intention invite effectivement à favoriser des temps dédiés au sein des établissements de santé pour être réalisable.

Point de vigilance : La prise en compte de la parole des usagers est importante et doit être écoutée, mais elle doit être impérativement accompagnée pour laisser aussi la place à des possibilités d'actions inattendues et/ou inconnues. Être attentif à ne pas être démagogique. Ce point d'attention dépasse d'ailleurs la parole uniquement des usagers, mais se rapporte à celle de toutes les parties prenantes (soignants, familles...). Bonnes pratiques d'ores et déjà annoncées : conserver son document Excel d'année en année, l'amender et le modifier seulement.